

## Aux habitantes et habitants de Prangins

### *Présentation publique du Plan d'affectation communal (PACom)*

En 2022, la Municipalité a entamé un processus de révision de son plan d'affectation communal (PACom). L'ensemble du dossier du nouveau PACom sera mis à l'enquête publique courant janvier 2025. La Municipalité vous invite à une présentation publique de ce PACom le 9 janvier 2025 à 18h30 au Centre communal Les Morettes.

Constitué d'un plan et d'un règlement, le Plan d'affectation communal (PACom) est un document juridique de droit public qui divise l'ensemble du territoire communal en zones (agricole, industrielle, villas, etc.). Le PACom définit le périmètre et l'affectation de chacune de ces zones. Il indique également plusieurs critères impératifs, tels que le degré de sensibilité au bruit, l'utilisation du sol (droits à bâtir), l'implantation et la volumétrie des bâtiments autorisés ou encore les aménagements extérieurs.

Le PACom actuellement en vigueur date de 1983. Au-delà de la mise en conformité au regard de la législation fédérale et cantonale qui a beaucoup évolué ces dernières années, notamment sur le plan environnemental, la révision du PACom permet de renforcer qualitativement le cadre réglementaire.

Une fois établi, le nouveau PACom a été soumis par la Municipalité fin 2023 à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour un examen préalable. La DGTL a fait part de son avis d'examen préalable en juillet 2024. La Municipalité a ensuite adapté son projet en y intégrant les demandes de modifications formulées par les services cantonaux en vue de l'enquête publique.

Le dossier du PACom (plan des zones d'affectation, règlement, plan fixant les limites des constructions, rapport de constatation de la nature forestière, rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et ses annexes) sera mis à l'enquête publique courant janvier 2025 pendant 30 jours. Les dates exactes de cette enquête seront annoncées par voie de presse et sur le site de la Commune. Durant cette période, le dossier pourra être consulté en ligne sur le site de la Commune ainsi qu'au greffe au 1<sup>er</sup> étage de la Maison de Commune. Les oppositions motivées et observations sur le projet sont déposées par écrit au greffe municipal dans le délai d'enquête, durant lequel elles peuvent être consultées par tous les intéressés.

La Municipalité a le plaisir de vous inviter à une présentation du PACom le :

**jeudi 9 janvier 2025**

**18h30 à 20h00**

**Centre communal Les Morettes**

Un apéritif sera servi à la suite de cette séance. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette présentation du nouveau PACom qui engagera la Commune de Prangins durant les quinze prochaines années.

La Municipalité

